



TOUR DU TREGOR

Règlement

PLOULEC'H

Art.1

Le Club CYCLO-DETENTE de PLOULEC'H organise le TOUR DU TREGOR CYCLOTOURISTIQUE sur 3 circuits (70, 100 et 130 km).

Art.2

Le TOUR DU TREGOR CYCLOTOURISTIQUE est ouvert à tous : licenciés FFC, FFCT, UFOLEP, FSGT et individuels (autorisation parentale pour les moins de 18 ans).

Art.3

Les départs (à **8h00mn** pour les 3 distances) et arrivées ont lieu à la **salle omnisports de PLOULEC'H**.

Art.4

Les participants auront à leur disposition des feuilles de route comportant le tracé du circuit choisi, l'itinéraire des 3 circuits avec kilométrage et les **numéros d'urgence, à savoir : les pompiers (112)**, les organisateurs, l'assistance permettant l'envoi sur place d'une voiture équipée d'outillage en cas de problème technique et celui de la salle omnisports.

Art.5

Cette randonnée ne donne lieu à aucun classement, chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle et doit respecter strictement le code de la route. Les groupes ne devront pas excéder la vingtaine de participants.

Art.6

Le port du casque est obligatoire et celui d'une tenue ou gilet fluorescent est recommandé

Art.7

Le club CYCLO-DETENTE PLOULEC'H ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir lors de cette manifestation.

Art.8

Les participants non affiliés doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Art.9

Les inscriptions se font sur place (salle omnisports de PLOULEC'H) à partir de 7h30mn (Remise d'un ticket et éventuellement de l'itinéraire et de la carte du circuit).

Le droit d'engagement est 6 Euros, donnant droit à l'arrivée à une boisson, un sandwich, une crêpe chaude et un café

1 Euro sera reversé à l'association ADAPEI 22.